



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060321

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/05/2024 10H45 C:020665 I:01195
V/REF : BDCE24342
V/Email reçu le Mercredi 29/05/2024 à 10H45

SDC 'Le Vendôme'
C/O J.P. GOUDARD & J.COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

V/REF.IMM. 601
IMMEUBLE : LE VENDOME
55/57 RUE VENDOME
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 06 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : PORTAIL

MOTIF : INTERVENIR POUR REPARER LA PORTE DU GARAGE QUI EST A L'ARRET DEPUIS 2 JOURS

/ JE 30/05/24 A 14H53-
RECU APPEL DE MME COULARD : DEMANDE DE REINTERVENIR POUR OUVRIR LE GARAGE ET LE LAISSER OUVERT

/ LU 03/06/24 A 08H43-
RECU APPEL DE MME LAVARELLO, GESTIONNAIRE, QUI DEMANDE DE REPOSER LE MOTEUR EN L'ETAT SANS REPARATIO SUITE VANDALISME CE WE - S'OCCUPER DE LA POURSUITE AVEC UNE AUTRE SOCIETE EXTERIEURE AVEC SIGNALEMENT D'UNE DOLEANCE SUR LA QUALITE DE LA DEMARCHE DE SERVIMO QUI NE LUI CONVIENT PAS

Donneur d'ordre : Mme M. LAVARELO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur porte(s) automatique(s) de garages

LE 29/05 A 14H45 :
A NOTRE ARRIVEE, LE PORTAIL AUTOMATIQUE EST OUVERT
CONTROLE VISUEL DU PORTAIL ET DES CELLULES DE SECURITE
OUVERTURE DU TABLEAU ELECTRIQUE ET CONTROLE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU TRANSFO
CELUI-CI EST BIEN ALIMENTE (24 VOLTS EN SORTIE)
ESSAI DE FERMETURE EN MODE MANUEL
LORSQU'ON ESSAYE DE FERMER LE PORTAIL AUTOMATIQUE EN MODE MANUEL, ON ENTEND UN BRUIT ANORMAL QUI PROVIENT DU MOTEUR
IL EN EST DE MEME LORSQU'ON ESAIE DE FERMER LE PORTAIL SUR LE CONTACTEUR DE PUISSANCE
LE PORTAIL NE MANOEUVRE PLUS
NOUS SUSPECTONS QUE LE MOTEUR EST HORS-SERVICE

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

L'INTERVENTION DE NOTRE CONTREMAITRE EST NECESSAIRE POUR CONFIRMATION DU DIAGNOSTIC

LE 30/05 A 08H30 :
CONTROLE DU PORTAIL
APRES VERIFICATION, CONFIRMATION DU DIAGNOSTIC
LE MOTEUR EST HORS-SERVICE
DEPOSE DU MOTEUR ET DES DIFFERENTS ENGRENAGE
REMISE EN PLACE DES ENGRENAGES
DEPOSE DU MOTEUR EN ATELIER

LE 30/05 A 15H15 :
CONTROLE DU PORTAIL
LES RISELANS QUE NOUS AVIONS INSTALLE AUTOUR DE LA CHAINE DU PORTAIL
POUR LE MAINTENIR EN POSITION OUVERT SONT CASSES ET AU SOL
UNE PERSONNE A DU ESSAYER DE FERMER LE PORTAIL MANUELLEMENT ET LES
RISELANS ONT CEDE
DEPOSE DE L'HABILLAGE DU CONTREPOIDS ET MISE EN PLACE DE CORDE POUR
BLOQUER LE CONTREPOIDS ET MAINTENIR LE PORTAIL EN POSITION OUVERT
REMISE EN PLACE DE L'HABILLAGE
CONTROLE - OK

LE 03/06 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DE LA PORTE DE GARAGE
RECUPERATION ET REMISE EN PLACE DU MOTEUR
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 04/06/24 a 17H24 syndic2@jpgoudard.fr

MP LCOMPTER Email envoyé le 04/06/24 a 17H24 Mme L. VETU

NOUS AVONS REPOSE LE MOTEUR EN URGENCE AVANT DE POUVOIR FAIRE LE
DIAGNOSTIC COMPLET ET TRANSMETTRE UN DEVIS DE REPARATION. MERCI DE NOUS
FAIRE SAVOIR LA SUITE A DONNER.

DT LCOMPTER Email envoyé le 30/05/24 a 22H41 Mme M. LAVARELO

DEVIS A L'ETUDE POUR LE MOTEUR HORS-SERVICE DEPOSE EN ATELIER

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	2		Pour mémoire
2,00	H.Ouvrier Electricien le 29/05	2	69,98	139,96
2,75	H.Electrotech. Supérieur le 30/05	3		Pour mémoire
1,75	H.Ouvrier Electricien le 30/05	4	69,98	122,46
2,00	H.Ouvrier Electricien le 03/06	5	69,98	139,96



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060321

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2		Pour mémoire
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	3		Pour mémoire
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	4		Pour mémoire
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	5		Pour mémoire
TOTAL H.T.				402,38
T.V.A. a 10,00%				40,23
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>442,61</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.